

Total

Novembre 2018

**Rapport d'assurance indépendant sur l'attribution du label « Total
Ecosolutions » au produit « Total Lumicene M3427 »**

ERNST & YOUNG et Associés



Total

Novembre 2018

Rapport d'assurance indépendant sur l'attribution du label « Total Ecosolutions » au produit « Total Lumicene M3427 »

A la suite de la demande qui nous a été faite, nous avons effectué des travaux visant à exprimer l'assurance raisonnable que le produit « Total Lumicene M3427 », dont la description figure sur le site www.total.com¹ et dans la fiche externe datée du 19 juin 2018, a obtenu le label « Total Ecosolutions » conformément au référentiel « Total Ecosolutions » version 5 du 25 juin 2016 (ci-après dénommé « le Référentiel ») ; ce Référentiel, téléchargeable sur le site www.total.com¹, a été établi sur la base des normes ISO 14020 et ISO 14021 et a fait l'objet d'une revue externe préliminaire qui a donné lieu à l'établissement d'un rapport indépendant sur sa conception, rapport également consultable sur www.total.com¹.

Nos travaux ont été menés conformément au standard international ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) de l'IFAC (International Federation of Accountants). Il appartient à la société Total de mettre régulièrement à jour le Référentiel, d'en assurer la mise à disposition auprès des utilisateurs internes et des tiers, et d'appliquer le Référentiel. Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une opinion sur l'attribution du label « Total Ecosolutions » au produit « Total Lumicene M3427 ».

Nature et étendue des travaux

Pour exprimer notre opinion, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons apprécié la cohérence, la précision, la clarté, l'objectivité, le caractère exhaustif et la pertinence du Référentiel et des éléments du dossier-type d'attribution de label des produits et services « Total Ecosolutions ».
- Nous avons conduit des entretiens avec les personnes en charge de l'élaboration du dossier d'attribution du label, et analysé la documentation disponible visant à justifier les méthodes d'évaluation de l'impact global sur l'environnement et de la comparaison avec le produit de référence. Nous avons également examiné les comptes rendus et validations des comités de labellisation et du comité de direction « Total Ecosolutions » afin d'identifier les éventuels risques d'écart par rapport au processus d'attribution de label défini dans le Référentiel. Cependant, le périmètre des travaux n'inclut pas la vérification des données sources utilisées pour les calculs.

Ces travaux ont été réalisés par nos équipes spécialisées en matière d'environnement et de développement durable.

¹ Adresse exacte : www.ecosolutions.total.com

Informations ou explications

- Le Référentiel vise à définir les règles d'attribution du label « Total Ecosolutions », l'organisation et les responsabilités, les modalités d'évaluation du niveau de performance environnementale, de vérification de la conformité au Référentiel, de communication interne et externe ainsi que les règles de gestion de la documentation, conformément aux exigences des normes ISO 14020 et ISO 14021.
- Le produit « Total Lumicene M3427 » est un polyéthylène, obtenu par polymérisation de l'éthylène grâce à un catalyseur métallocène, utilisé dans la fabrication de pelouses artificielles à usage sportif. Il permet un allongement de la durée de vie par rapport au produit de référence.
- L'évaluation de la performance environnementale et sanitaire du produit « Total Lumicene M3427 » est réalisée par comparaison, pour un service rendu équivalent, d'une pelouse artificielle l'incorporant et d'une même pelouse artificielle incorporant un polyéthylène de référence.
- L'examen comparatif de l'impact global sur l'environnement du produit « Total Lumicene M3427 » a été réalisé à partir de tests de Lisport (norme EN 15306) qui évaluent la durabilité d'une pelouse artificielle soumise à un usage sportif accéléré.
- L'unité fonctionnelle retenue correspond à « utiliser 1 m² de pelouse artificielle sur une année, soumise à un usage normal (1.500 heures d'utilisation par an) ».
- Le gain significatif retenu et validé par le Comité de Direction « Total EcoSolutions », calculé sur l'ensemble du cycle de vie, est une réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre de 33 %.

Opinion

A notre avis, le produit « Total Lumicene M3427 » a reçu le label « Total Ecosolutions », dans tous ses aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 28 novembre 2018

ERNST & YOUNG et Associés
Développement Durable



Christophe Schmeitzky